

**AIDES FINANCIERES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012:**

**BOURSE NATIONALE** – (*Attribuée par l'Inspection Académique de l'Hérault*)

- Les dossiers sont distribués dans les classes à la rentrée scolaire. Si d'après le barème vous pouvez prétendre à l'octroi d'une bourse, le dossier est à rendre au service intendance obligatoirement **avant le 30 septembre 2011.**
- La demande est à effectuer chaque année et pour chaque enfant de la famille scolarisé au collège. Les pièces justificatives fournies doivent être complètes et lisibles.
- Cette aide peut concerner tous les élèves, externes ou demi-pensionnaires.
- Le montant annuel est versé en 3 fois, à la fin de chaque trimestre. Si l'élève est demi-pensionnaire le solde éventuel de la ½ pension est soustrait du montant de la bourse.

**AIDE AUX REPAS** – (*Attribuée par le conseil Général de l'Hérault*)

- Cette aide est attribuée uniquement aux demi-pensionnaires.
- Le dossier est à rendre **avant le 31 aout 2011**, soit au service intendance soit directement au conseil Général (possibilité de le remplir « en ligne » - voir document explicatif du conseil Général).
- La demande est à effectuer chaque année et pour chaque enfant de la famille scolarisé au Collège.

**AIDE DU FOND SOCIAL COLLEGIEN** - (*Attribuée par le Collège sur des crédits d'Etat.*)

- En complément des 2 aides précédentes, et seulement en cas de situation particulièrement difficile. Attribuée pour les frais de demi-pension ou les frais liés à la scolarité. Demande à faire auprès de l'assistante Sociale (Prendre rendez-vous à l'accueil du Collège).

**Les critères d'attribution sous conditions de ressources ne sont pas les mêmes pour ces 3 aides.**

**Bien lire les instructions et les barèmes pour chaque dossier.**

***POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE***

**Vous pouvez contacter le service intendance qui est votre seul interlocuteur financier.**

**LIGNE DIRECTE 04.67.83.52.81  
STANDARD 04.67.83.49.30**

**Voir au recto les modalités d'inscription à la cantine.**



**Les demi-pensionnaires 2010/2011 doivent conserver leur carte de self – Elle sera de nouveau utilisée en 2011-2012.**

**TARIF FORFAIT 1<sup>er</sup> trimestre du 05/09/2011 au 16/12/2011**

1 jour : 35.00 €	3 jours : 109.00 €
2 jours : 73.00 €	4 jours : 145.00 €

**1. Fonctionnement :**

- ⇒ Les élèves du Collège sont accueillis au service de restauration (self service) géré par le lycée Feuillade, selon le principe du **FORFAIT modulé**, réparti par trimestre.
- ⇒ Choix possible pour l'année scolaire 1, 2,3 ou 4 jours par semaine
- ⇒ Les jours choisis sont définitifs et non modifiables (sauf cas de force majeure)
- ⇒ Les élèves externes peuvent prendre exceptionnellement un repas au self. Dans ce cas, le jour même avant midi, se présenter à l'intendance avec un mot des parents visé par la vie scolaire, et 4.00€ le prix du repas.
- ⇒ Les élèves demi-pensionnaires 1, 2,3 jours peuvent aussi déjeuner exceptionnellement un autre jour, moyennant l'achat d'un badge à 4.00€- Même procédure que pour les externes.

**2. Inscription et paiement :**

⇒ **Inscription obligatoire : Dès la rentrée, et jusqu'au 9 septembre 2011**

Coupon ci-dessous à rapporter, rempli, au service Intendance, avec un acompte de 35.00 € par chèque ou espèces (correspondant au forfait minimum d'un jour par semaine). **L'inscription est alors validée.**

Le solde vous sera demandé, par l'intermédiaire du carnet de correspondance, avant les vacances de Toussaint .

En cas de difficultés financières des aides sont possibles (voir explications au verso du document) :

La Gestionnaire  
Dominique PIOSO

La Principale  
Claudine JEANNEST

✂-----  
**DEMI PENSION 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2011/2012 du 05/09/2011 au 16/12/2011**

NOM : ..... PRENOM : ..... classe :

JOURS CHOISIS : (les entourer)

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
-------	-------	-------	----------

Je soussigné(e) ..... demande l'inscription à la demi-pension du collégien ci-dessus dont je suis le responsable légal.

Date :

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal :